

## **Constitution du dossier en France, pièces à fournir.**

- une lettre de motivation,
- une copie de l'agrément ainsi que de la notice jointe, le cas échéant,
- une copie des rapports d'évaluation sociale et psychologique,
- la fiche de renseignements de l'AFA remplie et signée, si les adoptants choisissent de passer par cet organisme.

Après examen de la faisabilité du projet d'adoption, l'AFA ou l'OAA reprend contact avec les candidats à l'adoption en vue de la constitution du dossier de candidature.